

L'ÉDUCATION « SOCIALE » DES MINEURS COMME ŒUVRE DE PRÉVENTION

Considérations introductives au IV^{me} Congrès international de Défense sociale

par M^e Filippo GRAMATICA

avocat, à Gênes (Italie), président de la Société internationale de Défense sociale

Philosophes et juristes se demandent souvent si l'organisation sociale actuelle répond aux exigences de la nature. C'est le souci qui a inspiré les tenants du « droit naturel » eux-mêmes, au XVIII^{me} siècle, et leurs tentatives de construction d'une « société idéale ».

Cependant chacun, lorsqu'il élève sa propre pensée vers un si haut problème, se sent pris d'une angoisse. Même quand son instinct le plus profond, souvent révélé par l'intuition, lui présente des possibilités de réalisations meilleures, il réfléchit et se demande s'il est possible de retrouver l'état de nature, de retourner en arrière.

Et nous, devant cet obstacle, nous pensons au contraire que, chaque jour, à chaque heure apparaît une génération, c'est-à-dire que naît un homme : un homme qui ne sait rien du passé, qui porte en lui les instincts naturels les plus purs, même s'ils ont été en partie recouverts par les sédiments des couches postérieures ; un homme ouvert, perméable à toutes les idées, et même à toute rénovation révolutionnaire et sociale.

Cet homme ne peut-il être l'expression du retour à l'origine que nous croyons impossible d'atteindre ?

On dit souvent, et c'est même la conviction dominante, qu'au fond de l'homme sommeillent les instincts les plus bas. Il vaut la peine de porter sur cette affirmation une réflexion plus attentive.

Il est vrai qu'à l'origine de l'être, il doit y avoir eu des moments d'inadaptation à la nature, c'est-à-dire un état de formation et, par là même, de contraste entre la nature qui *est* et qui représente l'absolu, et l'être qui se forme, et qui est donc imparfait, en attendant qu'il atteigne à l'être conforme aux exigences rationnelles de la nature.

Mais, passé ce stade de formation, l'être humain et la nature doivent avoir présenté une parfaite adhérence. L'être humain est « parfait », du point de vue de la nature, depuis qu'il mérite le nom d'« homme ».

Pourquoi dès lors vouloir rejeter les défauts de l'homme sur son origine, les rapporter aux premières et plus profondes couches, si justement l'homme était conforme à la nature, et donc parfait du point de vue de celle-ci ?

Cette observation m'a paru utile à titre de préambule, pour poser le problème : N'est-ce pas plutôt le contraire ? ne sont-ce pas les apports des couches sociales postérieures qui ont corrompu l'homme ?

Reprenant plus exactement le problème, il me paraît certain que l'homme, estimant impossible d'atteindre un ordre parfait, un équilibre harmonieux entre les êtres sociaux vivant sur la terre, oublie trop qu'un être humain naît, à tout moment, à l'état de nature ou de pureté originelle.

Il est assurément exagéré de prétendre que l'homme naît vierge de toute corruption :

il suffit de penser en effet, pour le moins, à l'hérédité des caractères. Cela n'exclut cependant pas que si, par supposition, le monde s'arrêtait un instant, et si les hommes, ignorants du passé, se réorganisaient à nouveau, ils pourraient pressentir et retrouver cette forme de cohabitation paisible et naturelle qu'ils ne connaissent plus depuis des milliers d'années, pour ne pas dire depuis Caïn et Abel.

Placée sous ce jour, l'énigme sociale que constitue l'éducation des mineurs vient à prendre une extrême importance, parce que ces générations successives portent en elles-mêmes la possibilité d'amélioration de la vie sociale.

*

L'éducation des mineurs offre de multiples aspects, surtout si elle est considérée sous l'angle de leur *adaptation sociale* et, plus encore, de leur meilleure conception de l'ordre social.

Logiquement, nos considérations visent un aspect particulier de l'éducation et, en l'espèce, de l'éducation sociale : nous voulons dire celui de la « sociabilité » ou de l'« antisociabilité » de l'individu.

Le phénomène le plus important et le plus caractéristique de la vie sociale est en effet celui de l'obéissance ou de la désobéissance de ceux qui y participent, aux commandements imposés par la majorité, c'est-à-dire par la société.

Le phénomène de la « délinquance » est celui que nous qualifions comme celui de l'« antisocialité ». Non seulement par désir de modifier les termes, mais par la position radicalement différente du problème qu'implique l'abolition du « fait-délict », comme aussi de la « responsabilité pénale » et de la « peine » ou du châtimement au sens classique.

C'est en nous référant à ce phénomène, et en recherchant les moyens d'éviter ou de réduire son incidence dans la vie sociale, que

nous nous consacrons à l'étude des mineurs ou, plus précisément, au problème de leur éducation, de leur caractère, de la formation de leur volonté aux fins de les rendre « sociables », c'est-à-dire d'éviter, dans le cours de leur vie, la manifestation d'actes d'« antisocialité ».

Comme je viens de le dire, la « délinquance » ou criminalité au sens actuel — pour nous, *mutatis mutandis*, l'« antisocialité » — signifie pratiquement la non-acceptation d'un ordre, d'une prescription ou d'une défense de la société.

Ceci nous conduit à fixer cet autre principe, que, là où il y a non-acceptation par un acte de volonté consciente, il y a « antisocialité juridique » ; et là où il y a rébellion ou insoumission due à des actes incontrôlés ou à l'imperfection de la volonté, il y a « antisocialité clinique ».

Dans le premier cas, on peut recourir à une mesure de défense sociale pédagogique, éducative et corrective ; dans le second la mesure sera, dans l'acceptation la plus large du terme, médicale ou thérapeutique.

Si l'on place ainsi l'antisocialité sur le plan d'une « non-acceptation de l'ordre juridique » d'un Etat déterminé, ou aussi d'une non-acceptation occasionnelle d'une prescription ou d'une défense particulière qui relève de cet ordre, on aboutira au meilleur remède préventif à l'antisocialité : il consistera précisément dans l'éducation des mineurs à l'ordre voulu de la société.

Une telle œuvre de prévention éducative ne sera naturellement pas disjointe de l'œuvre de prophylaxie proprement dite. De ces données subjectives ou caractérielles relèvera le traitement par lequel on pourra obvier, un jour, s'il le faut, à l'explosion de la seconde forme d'antisocialité, celle que nous avons appelée « clinique ».

L'éducation des mineurs est donc, pour nous, le moyen d'assainir — sinon de refaire — la société, tant pour établir un ordre naturel

acceptable par tous, que pour faire accepter de tous l'ordre social.

*

Or, comment opérer cette éducation de la jeunesse ?

Nombreux sont les aspects de l'éducation et les secteurs qu'elle intéresse. Nous voudrions limiter ces considérations à l'éducation *familiale*.

Il n'y a pas de doute que la famille est la racine, la première cellule naturelle de la société. Les pages les plus belles des sociologues, des philosophes et des poètes ont illustré ce thème.

Il faut pourtant que nous posions une question assez crue, qui choque à être lue et même à être faite : La famille est-elle, de nos jours, propre à donner une éducation « sociale » aux mineurs ?

Très sincèrement, et je le dis avec regret, j'en doute.

Je demande si la famille est, « de nos jours », propre, si les parents sont, « de nos jours », aptes à cette tâche d'éducation, pour limiter la gravité du problème et ne pas imputer les défauts et les lacunes à l'institution familiale, mais aux temps présents, à nous vivants.

Platon pourtant parlait déjà, dans sa *République* idéale, des enfants qu'il fallait éloigner de leur famille, élever par la société et pour la société. Et aujourd'hui encore, on considère généralement la période d'instruction militaire comme la plus favorable à l'éducation sociale du jeune citoyen.

Mais restons à la famille. Les conditions sociales sont très diverses de famille à famille. Certaines sont pauvres, d'autres vivent dans l'aisance.

Les familles aisées reconnaissent souvent leur inaptitude et recourent aux services de gouvernantes et de précepteurs, d'institutions, spécialement religieuses, et de collèges.

Les familles dans la gêne, manquant des ressources nécessaires, doivent garder leurs

enfants et les laisser grandir comme ils peuvent, et plus la famille est pauvre, plus il y a d'habitude d'enfants.

Je m'empresse de le dire : Il ne s'agit pas de problèmes de sentiment ou d'affection puisque, affectivement, les mères pauvres sont fréquemment plus attachées et dévouées à leurs enfants que les mères riches.

Mais il arrive, malheureusement, que les parents aisés, qui ont à s'occuper plus d'autre chose que de l'éducation de leurs enfants, bénéficient des moyens et instruments d'éducation que je viens de dire, tandis que la mère ou les parents pauvres, malgré toute leur affection pour leur enfant, ne peuvent l'éduquer comme il le faudrait.

Les asiles ? L'école ? L'instruction primaire obligatoire ? Sans doute ; mais qu'est-ce en présence du problème complexe de la vie familiale de l'enfant mineur ? Quelques heures d'école, et pas tous les jours, enlèvent les enfants de la maison, avec soulagement, pour de courts moments, et pas durant toute l'année. Après l'école, l'enfant rentre chez lui : c'est là qu'il doit vivre, manger, dormir, s'éduquer surtout — s'éduquer à la vie sociale.

Peut-on ici fermer les yeux et convient-il de se taire par crainte de blesser ? Qu'il me soit permis d'évoquer au moins les cas les plus critiques.

Descendons dans la rue, surtout dans les grandes villes. Partout, des groupes d'enfants dans les rues étroites. Chaque pays a sa physionomie et il est peut-être difficile de brosser un tableau unique ; mais la scène existe, et elle existe partout. La rue est le lieu habituel de trop nombreux enfants.

Qu'est-ce que cela veut dire : éducation de la famille ? — Cela veut dire éducation des parents. Or, qui sont les parents ? Chacun éduque ses enfants à sa manière et suivant sa mentalité. Le brave homme, en bon père ; le voleur, en voleur ; le psychopathe, en malade.

Pas tous ne sont malades, pas tous ne sont psychopathes, névrosés ou exaltés, il est vrai. Aussi la multitude des parents irréprochables doivent comprendre et excuser ces nécessaires considérations.

Mais quelle grande majorité de familles troublées par des tares morales ou psychologiques, même latentes !

Et la discorde entre les parents, les disputes, les divorces, les ruptures de mariage plus ou moins volontaires, les séparations conjugales infinies, avec leurs conséquences pour les enfants ?

Et les taudis, et le chômage ? Souvent le monde juge avec sévérité la décadence des mœurs, la facilité, le manque de solidité de la jeunesse. Mais on ne pense pas toujours à la difficulté de la résistance aux attraites et aux tentations de la vie, spécialement d'adolescents nés et grandis dans des milieux de chômage et de misère.

Et les faillites ? Que de commerçants, grands ou petits, qui, en pleine période d'éducation ou dans l'âge de formation de leurs enfants, tombent dans la banqueroute, ou perdent leur avoir, ou pour de multiples raisons voient leurs ressources s'effriter rapidement.

Et les condamnés ? Ce n'est pas sans raison que le mouvement de Défense sociale est adversaire du système pénal actuel, dont sont trop souvent victimes les tiers, la famille non responsables ! Il est tragique de penser aux fils, aux filles qui, rentrant au foyer, entendent crier la mère, ou des parents, que le père est arrêté, qu'il n'y aura plus de gain, qu'il est en prison.

Et les malades ? Là aussi, considérons l'image des enfants qui se rendent à l'hôpital pour trouver leurs parents, et qu'on voit chez le portier, ou dans les couloirs, attendre, pleurer, puis ressortir seuls.

Certes, ce sont là des cas extrêmes. Mais si ces cas, ou ceux des misérables des « zones » lépreuses, des « bidonvilles » ou des « bas-

fonds » sont « extrêmes », celui de l'*inaptitude familiale* à organiser, diriger, perfectionner l'éducation de la jeunesse, est presque général.

Les fondateurs et directeurs d'instituts, les éducateurs, les administrations publiques qui ouvrent des maisons d'éducation ou de correction pour mineurs ont partout, et depuis longtemps, dénoncé ce problème, qui prend toujours plus d'ampleur et d'acuité.

Même quand les hypothèses envisagées plus haut ne se vérifient pas, la famille saine, aisée, est-elle en condition, comme je l'ai déjà demandé, d'« éduquer » ses enfants au sens véritable du mot ? Ce n'est pas sans douleur qu'on est appelé à constater qu'on trouve souvent, aujourd'hui, dans les familles les plus à leur aise, les enfants les plus mal élevés. De trop nombreux faits divers, échos, rapports judiciaires, l'ont relevé.

Le père est-il riche ? les enfants désirent en profiter et rester oisifs. Est-ce un intellectuel dont le gain est modeste ? ils veulent avoir beaucoup d'argent et ne pas faire les mêmes sacrifices que leur père. Est-il artisan, commerçant, gagne-t-il sa vie à vendre du poisson ou des chaussures ? ils dédaignent sa condition et veulent jouer les intellectuels.

Et je ne parle pas de cet autre grave problème : celui de l'incompatibilité de caractère et de cohabitation entre parents et enfants, et entre certains de ceux-ci.

Répetons-le : Les exceptions existent. Mais le problème existe aussi ; il est répandu, et grave. Même très répandu, et très grave, il faut oser le dire.

*

Y a-t-il un remède dans l'organisation actuelle ? Non, selon nous.

L'école ne peut y remédier, d'abord, parce qu'elle est extrêmement limitée dans son rayon d'action et ses moyens.

Mais elle ne peut y remédier non plus d'un autre point de vue encore, plus complexe :

celui de l'acheminement aux études et de l'orientation professionnelle et sociale.

Aujourd'hui, en effet, les classes primaires, obligatoires et gratuites terminées, celui qui le peut étudie le plus souvent pour faire quelque chose, parce que ses parents le veulent ainsi, ou parce qu'il ne saurait sinon que faire jusqu'à un certain âge. Il va sans dire qu'ici aussi, il y a des exceptions. Malheureusement, en général, ce sont ceux qui ne peuvent pas poursuivre !

Ainsi commence le cycle tourmenté des années d'études : blacboulanges, répétitions de classes ou changements de collèges, etc. Puis, l'adolescent entre à l'université. Il choisit une faculté. Et, quand il aura un certain âge, il dira qu'il aurait mieux fait d'en choisir une autre.

Le magistrat se sent avocat ; l'avocat, économiste ; le directeur de banque aimerait avoir une profession lui laissant sa liberté ; le médecin voudrait être philosophe ; l'agriculteur, ingénieur, et ainsi de suite. C'est là un problème psychologique et social bien connu.

Qui donc dirige l'éducation scolaire et professionnelle ? La famille. Hélas ! avec quelle compétence technique ?

Car, aujourd'hui, l'éducation du mineur, sa juste orientation dans la vie, représente un problème ardu, compliqué.

Le père doit être d'accord avec la mère et avec toute la famille pour donner le bon exemple et créer une atmosphère harmonieuse ; être intelligent pour comprendre son fils dans son caractère, ses aptitudes et ses exigences ; être travailleur pour lui ouvrir la voie ou tout au moins lui servir de modèle ; avoir des ressources suffisantes pour faire face aux frais d'éducation. Il doit être sain et savoir dominer les problèmes d'hérédité ou de contagion pour pouvoir se vouer aux efforts qu'exigent l'entretien de la famille et l'éducation, et avoir des notions d'hygiène pour bien élever son fils, tant du point de vue de l'alimentation et du développement physique, que de la santé

morale. Il doit être bon pour être capable d'affection, de compréhension et de dévouement ; ne pas être égoïste et envieux de la situation future de son fils, qui peut lui avoir manqué à lui-même, etc.

Enfin, à part ces conditions et celles que nous oublions certainement, il doit *avoir le temps* de se vouer aux problèmes d'éducation de ses enfants, temps qu'aujourd'hui la plupart des parents déclarent ne pas avoir, parce qu'effectivement ils passent toute la journée au travail.

Alors ? — Le lecteur répondra. Mais je ne veux pas me taire non plus. Je pense que la société actuelle, l'Etat moderne, devrait s'orienter toujours plus vers l'éducation complète et gratuite des mineurs, avec le concours de la famille, comme il est de son *devoir* de le faire.

C'est aussi un problème financier, bien sûr. Mais il importe de dénoncer le défaut actuel, pour que la société étudie les moyens d'y remédier, fût-ce au prix des sacrifices nécessaires.

Dans un Etat moderne digne de sa mission, les problèmes sociaux ne doivent être ni oubliés, ni abandonnés, pour leur solution, à l'action des particuliers ou à la « bienfaisance » privée. L'Etat a la charge du bien public, et elle lui impose ses tâches. Les siècles de la « bienfaisance », si hauts qu'aient été ses efforts et ses mérites, sont dépassés. L'ère de l'action sociale et du « bien-être social » doit commencer.

*

Ainsi conçu et critiqué l'aspect de l'éducation des mineurs, ajoutons que celle-ci doit être conduite, si l'on veut bien résoudre le problème, dans le sens affirmé au début de cet exposé.

Education sociale, c'est-à-dire visant à la *prévention* de l'« antisocialité ».

La jeunesse, éduquée par la société, pour nous servir d'une formule rapide et pratique,

devra être éduquée « pour la société », autrement dit, en vue d'un mode d'existence qui réponde aux exigences de la vie en société, donc dans le sens de la discipline, de la concorde et de la solidarité sociale.

L'influence de l'éducation et de l'ambiance sur la « délinquance » des mineurs est, d'ailleurs, l'un des sujets le plus fouillé des études de criminologie moderne. Il suffit de rappeler les travaux récents de Niceforo et Di Tullio, Exner, De Greeff, Dublineau et Constant, de Hurwitz et Radzinovicz, etc.

Les rapports sur la prévention de la délinquance, au III^{me} Congrès international de Défense sociale, à Anvers, ont aussi apporté des orientations fort utiles. Ceux du II^{me} Congrès international de criminologie, à Paris, n'avaient pas été moins efficaces. Rappelons, parmi les nombreuses études présentées, celle de Lebovici sur les « facteurs psychogènes », parmi lesquels se détache la carence de l'unité et de la stabilité familiale, de l'exemplarité, du rôle éducatif du père et de la mère, ainsi caractérisée : « père inefficace, père tyran, mère absente qui travaille, mère acceptant tout, mère à tendances obsessives, jalousies fraternelles, etc. ».

J'ai relevé que ces problèmes ne devaient être remis ni aux études sociologiques isolées, ni aux initiatives de la bonté humaine, sous forme d'intervention privée ou de bienfaisance. L'intervention de l'Etat, conçue comme une simple réponse à des S.O.S. désespérés, est malheureusement aussi insuffisante.

Dans nombre d'Etats existent des œuvres, plus ou moins importantes selon les ressources de ceux-ci : instituts, établissements et collèges aux Etats-Unis, en Angleterre, en Suisse, en Suède ; maisons agricoles et colonies pour jeunes gens en France, en Belgique, en Italie, etc. Œuvres remarquables, certes, mais œuvres qui ne résolvent pas le problème général de l'éducation sociale de la « génération ».

La défense sociale voit les devoirs de la société beaucoup plus grands qu'on ne peut

les voir à travers un critère « juridico-pénal ». Bien plus complexes sont, pour nous, les rapports entre *droits* et *devoirs* de l'*individu* et de la *société*.

On rejoint ici certains aspects de politique législative ; mais nous voulons nous limiter, encore une fois, à un secteur, la politique contre l'antisocialité.

L'éducation des mineurs devra orienter ceux-ci vers les exigences de la vie en société, considérée sous l'angle de la nécessité d'accepter les prescriptions et les défenses de la société, en d'autres mots, d'être sociaux, ce qui équivaut à *ne pas être antisociaux*.

Là est le caractère objectif le meilleur et le plus profond du concept, comme aussi de la fonction de la « prévention éducative » de la part de la société.

Car l'éducation sociale est par elle-même prévention, en tant que moyen de formation du mineur et d'adaptation de celui-ci aux exigences de sa vie en société.

Elle est, en outre, prévention spécifique, parce qu'à travers son action s'élimineront les causes individuelles de l'antisocialité : l'éducation individualisée doit en effet rechercher les causes d'inadaptation, et appliquer les remèdes qui sont de son domaine.

Mais encore, et surtout, elle sera prévention parce que, considérant tous les hommes d'après une égalité naturelle de formation, elle révélera la véritable exigence individuelle et sociale.

Comme telle, elle sera la source et l'annonce de réformes adéquates tendant à cet ordre qui, plus proche des exigences de la société, aura chance de répondre mieux aux exigences mêmes de la nature humaine.

Nature est vérité, et pérennité. Puissent les jeunes d'aujourd'hui, les mineurs de toujours, présager, comme un hommage à une meilleure éducation sociale, une vérité meilleure dans un toujours meilleur lendemain.